

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE  
DE REMEMBREMENT DE TAGSDORF**

**SEANCE DU LUNDI 05 JUIN 2023 à 19 HEURES 45  
A LA MAIRIE-ECOLE**

**Présents :** M. René DANESI, Président  
Mme Madeleine GOETZ, Maire  
M. René BOULANGER, Vice-président  
Mme Berthe MULLER-STOECKLIN, secrétaire  
M. Aimé DIEBOLT et M. Jean-Louis BISCH, membres titulaires

**Excusés :** Mme Joelle RUEHER-MEYER, membre titulaire  
MM Joseph HELL et Raphaël OTT, membres suppléants

**Point I : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE  
(2023-7)**

Le président expose que le conseil municipal va demander aux propriétaires de lui abandonner le produit de location de la chasse. Ce produit doit être utilisé dans l'intérêt collectif local. C'est ainsi que la Commune reversait jusqu'à présent à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Or, une décision du Préfet du Bas-Rhin du 2 août 1968 a admis que l'argent de la chasse pouvait être mis à la disposition de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) par voie de subvention puisqu'elle pourvoit à l'entretien de ses chemins et fossés. Il est rappelé que le loyer annuel actuel de la chasse est 3 700 euros.

Le budget de l'AFR n'étant alimenté que par des cotisations annuelles de l'ordre de 2 800 euros, l'apport des loyers de la chasse augmenterait ses moyens.

**Le Bureau de l'Association Foncière de remembrement, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De demander au conseil municipal de Tagsdorf d'affecter le produit de la location de la chasse pour la période 2024-2033 à une subvention annuelle équivalente au Bureau de l'AFR
- De donner un avis favorable à l'abandon du produit de la chasse à la commune pour les parcelles de l'AFR

## Point II : TRAVAUX DANS LE BAN EN 2023

Madame le maire informe le Bureau de l'AFR qu'elle a signé les devis du géomètre et de l'entreprise de travaux ruraux pour l'empierrement partiel des chemins ruraux : Elsberg, Am Hubel et Hinter den Gaerten, ainsi que le reprofilage du fossé le long des étangs au lieu-dit Neue Brunnenmatten.

Les frênes le long du chemin Schiffelacker qui tombaient sur celui-ci ont été abattus. La commune de Heiwiller a empierré le chemin qui prolonge celui du Schiffelacker.

Les exploitants dont les parcelles n'ont plus d'accès direct à la RD 16, peuvent ainsi rejoindre la CAC de Heiwiller par un chemin entièrement empierré.

Par ailleurs, le budget 2023 de la commune comporte sa participation à la construction de la retenue des eaux boueuses chemin de Hirsingue à hauteur de 65 000 euros. La commune d'Emlingen lui reversera 25% au titre de sa participation à l'opération.

## Point III : DIVERS

1. Le Président informe le Bureau que M. WOLF qui débroussaillait les chemins et les fossés a pris sa retraite. Le maire de Schwoben s'est déclaré satisfait des services de Mme Katia GRIENENBERGER, exploitante agricole de Hausgauen.

Les accotements seront faits en juin et les fossés en octobre novembre.

2. Le maire déplore qu'un agriculteur ait déformé en le heurtant, le banc chemin de Rantzwiller, sans se signaler.

La secrétaire



Berthe Muller

Le Président



René DANESI